

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 - Versement d'une partie de la subvention globale - Approbation

M. Pribetich, au nom de la commission Espace public, vie urbaine, tranquillité publique et écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche établi à la date du 30 juin 2018. Les principaux éléments de ce document sont soumis à votre approbation.

En préambule, il convient de rappeler que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

On rappellera par ailleurs que le Conseil Municipal a décidé, le 30 mars 2009, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Fontaine d'Ouche » afin de mener à bien la restructuration du

coeur de quartier de la Fontaine d'Ouche qui s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain du quartier. Il a décidé, par délibération du 29 juin 2009, de désigner la SPLAAD en qualité d'opérateur pour réaliser cette opération. Cette décision s'est traduite par la passation d'une convention publique d'aménagement le 2 octobre 2009. Enfin, le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par délibération le 18 avril 2011.

En ce qui concerne le foncier, la SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. Le montant total des acquisitions foncières au 30 juin 2018 est de 10 317 670 € TTC, y compris les indemnités et honoraires. En matière d'aménagement des sols et de travaux, des travaux de reprise d'étanchéité de la dalle du théâtre et des aménagements de surface ont été réalisés entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018. Au 30 juin 2018, le montant total des aménagements réalisés est de 5 242 991 € TTC et celui des travaux réalisés est de 7 730 825 € TTC. Aucun travaux n'est programmé d'ici le 30 juin 2019.

Aucune vente n'est intervenue entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018. La cession du parking Kir à la ville de Dijon interviendra au cours du 1^{er} semestre 2019 pour un montant de 1 260 000 € TTC. Au 30 juin 2018, les subventions perçues s'élèvent à 7 339 992 €. D'ici le 30 juin 2019, le solde de la subvention FEDER pour un montant total de 1 385 830 € sera perçu.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges, sont arrêtés au 30 juin 2018 à un montant de 26 807 207 € HT. La trésorerie de l'opération est assurée par un emprunt 10 millions € ainsi que par les subventions perçues.

La subvention globale (participation d'équilibre) prévisionnelle à la charge de la Ville est inchangée à hauteur de 13 266 077 €, dont 11,4 M€ ont déjà été versés à la SPLAAD au cours des exercices précédents. Concernant les 1 866 077 € prévisionnels restants, l'échéancier de versement proposé par la SPLAAD est le suivant :

- entre le 1^{er} juillet 2018 et 30 juin 2019 (exercice comptable 2018-2019 de la SPLAAD) : versement de 1,5 M€ ;
- à la clôture de l'opération : versement du solde (prévisionnel) de 386 077 €.

En cohérence avec le compte-rendu annuel à la collectivité joint à la délibération, il vous est proposé de procéder au versement des 1,5 M€ susvisés avant le 31 décembre 2018, au titre de l'exercice budgétaire 2018, par prélèvement sur les crédits ouverts « provisionnels » disponibles inscrits au budget supplémentaire 2018 au chapitre 204.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - Approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche ;

2 - Approuver le versement, à hauteur de 1 500 000 €, d'une partie de la subvention globale (participation d'équilibre) de la Ville de Dijon avant le 31 décembre 2018, en précisant que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 204 dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018 ;

3 - M'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Abstentions : 6